

qui a les sympathies de toute la nation civilisée.
Depuis trois ans seulement, la Hollande a
donné quarante au million pour le soulage-
ment de ses indigents. Il n'est pas d'année où
la ville seule de Paris ne donne plusieurs
millions pour le même usage; on ne le but
réduit jamais à rien, car, soulager de tous à
autres des familles malheureuses, c'est la progi-
niture est toujours nombreuse, ce n'est pas
les tirer de la misère ni en diminuer le
nombre; il arrive même souvent qu'
après des aumônes considérables, le nombre
des pauvres augmente dans la localité parce
que ces aumônes n'ont pas été faites dans un
but de travail et de préservation pour l'avenir.
Plusieurs pays consacraient dans volon-
taires et largement à une entreprise qui
aurait pour but de les débarrasser chaque année
des âtres, sans travail suffisant, sans ressources,
et sans loisir et la misère deviendrait
toujours funeste à la société.

J'ai toujours trouvé les hautes autorités
à qui j'ai fait part de mes idées à ce sujet,
dans les meilleures dispositions.

En ce moment, à Flissingue (170 familles)
attendent le départ d'un navire pour aller
en Amérique (voir la Presse du 11 avril). à
Paris on s'occupe de l'organisation d'une
colonie agricole pour peupler une concession
appartenant à M. le Baron Schmit-Chornfeld.
Cette concession est de sept cent mille acres,
(environ cinq millions de stères) de terres vierges
sur les bords de l'Ohio dans la haute Virginie.
C'est moi qui suis chargé des travaux géo-
désiques de l'entreprise. Je pense qu'il n'y a
rien de plus urgent à prendre d'initiative
d'un recrutement de colons choisis. Et pour
éviter toute idée de spéculation et d'agiotage,
après les conditions établies, et dans lesquelles
il serait convenu qu'une somme de dix
millions pour la première année de subsistance
de chaque famille à qui la Grèce concéderait
des terres convenables, les fonds seraient versés
directement au ministère des finances grecques

pour être employés convenablement au feu et
à mesurer de, besoins de cette première année.
un Comité serait établi pour cet objet.

Voici un aperçu des bases territoriales,
et agricoles, qui serait convenable de donner
pour la prospérité d'une Colonie de mille
familles (la moyenne étant de quatre personnes
par famille dont deux en état de travailler).
Il faudrait considérer dix hectares (cent stères)
de terres convenables, au différents genres
d'agriculture, savoir:

Il serait concédé à chaque famille, en
toute propriété et sans contribution pendant
cinq ans un hectare (10 stères) de terre de
première qualité à usage jardins, cours,
habitations etc. Plus neuf hectares de terre
à défricher en cinq ans dont un tiers
pour le compte du gouvernement et deux
tiers pour le colon. C'est à dire que ce
dernier, après la cinquième année de
concession, serait redevable à l'Etat de
trois de ses récoltes sur les neuf hectares.
Il pourrait s'affranchir de cette redevance
en payant la valeur des trois hectares
défrichés pour le compte de l'Etat, au
prix d'estimation de l'époque. Il rentrerait
alors dans le droit commun de tous les
autres contribuables fonciers.

Pendant cinq ans les colons ne paient
aucune contribution pour le pâturage
de leurs bestiaux dans les Bois et terrains
de l'Etat.

Après l'expiration de cette période, le colon aurait
droit, en la mesurant, aux mêmes avantages
que son père, ou le succédant aux
mêmes conditions.

Monsieur le Ministre,

Après avoir signalé dans mon Mémoire au Roi les travaux les plus urgents à faire en Grèce dans l'intérêt du peuple et de l'Etat, je viens vous proposer officiellement d'en mettre-mais-même la partie la plus importante à exécution, savoir:

- 1^o un Service de Bateaux à vapeur sur le Canal de l'Eubée,
- 2^o l'Etablissement du Cadastre par entreprise
- 3^o la Colonisation de quelques millions de familles dans les parties dépeuplées de la Grèce; et toujours pour des combinaisons en rapport avec la situation financière et politique de l'Etat. Nous allons traiter par ordre ces trois propositions.

Bateaux à vapeur sur le Canal de l'Eubée

Dans un pays où il n'y a pas de voies de communication commodes, on comprendra facilement toute l'importance d'un Service à vapeur qui desservirait les cinquante lieues de littoral de chaque côté du Canal de l'Eubée. Ce Service aurait lieu entre Marathon et Mitilène, se rattachant à Athènes, à Chios et à Lamia par un Service Régulier de voitures, il traverserait en Route, selon les besoins des localités, à Stauria, Oliveri, Vathy, Orfio, Dramesi, Calis, Poliditza, Limni, Esclanti, Giatactra et Doniassades. Ces treize points de Station rallieraient plus de 200 villes et villages.

Pour faire profiter l'importante vallée de Spetchus des immenses avantages de cette voie de communication avec les grands centres de consommation, il serait établi par la même compagnie un Service de Bateaux plats sur

travaux seraient sanctionnés. Certains, seraient variés de nature. Dans les concessions, c'est-à-dire, qu'ils comprendraient des terres arables, et non arables, des pâturages, des Bois, etc. Ces terrains seraient concédés en paiement aux prix d'estimation établis dans les localités où ils se trouveraient. Ils seraient exemptés de toutes contributions pendant les cinq premières années de leur concession.

Les nouveaux propriétaires auraient franchise de droits. D'entrée pour tout ce qu'ils vendraient établi sur leurs terres pour les moines ou maisons, tel que Bâtiments, machines, appareils et matériaux.

De cette manière les terrains concédés se trouveraient assurés et en plein rapport à la fin des opérations cadastrales, et beaucoup à cette époque auraient même déjà payé des contributions à l'Etat.

Les travaux seraient dirigés par un ingénieur du gouvernement au fur et à mesure de leur achèvement.

Chaque géomètre après deux ans de travaux officiels et dans une conduite irréprochable, serait droit à la désignation du Souverain, et les dix géomètres, qui auraient fourni le plus de travaux recevraient la croix d'or.

Il serait accordé par l'Etat un local convenable à l'ingénieur en chef pour l'établissement de son administration à Athènes, ou dans toute autre ville où il jugerait convenable d'établir son service.

Les géomètres, auraient droit au logement dans les villes et villages, qu'ils habiteraient pour leurs travaux, et dans la campagne, sans retour, ils auraient droit au congrat.

Les villes, étant en proie surtout d'une opération cadastrale longue et difficile, ou l'irrégularité des constructions, il serait fait des conditions particulières pour le travail, au lieu les plans en seraient faits par les ingénieurs du gouvernement.

Les gens qui se trouveraient en état de faire le travail et à qui les présentes conditions paraissent convenir, auraient sur tous autres la préférence et ils y percevraient travail plus d'avantage, que des étrangers.

Le gouvernement paierait sans rétribution de journées aux géomètres, des jeunes gens pour apprendre d'une manière pratique la tenue des plans, afin d'avoir plus tard des hommes capables de continuer les travaux, qui suivent toujours un premier cadastre, tel que le petit ponce blanc, les portages, les mutations, les changements de nature, etc.

Dans chaque Dimarchie, il serait pourvu aux géomètres, des guides, intelligents pour la conduite et leur donner les renseignements dont ils auraient besoin.

Pour la délimitation des communes, (ce qui est une opération préalable mais non indispensable pour la tenue des plans), ce sont les Dimarches, eux-mêmes qui donneront les indications sur les lieux.

Le travail consisterait dans les quatre opérations principales, suivantes, savoir : la délimitation des communes, la triangulation, la tenue des terrains par nature de culture et des villages, et ensuite le tableau d'ensemble de chaque commune.

Pendant le travail de triangulation et de délimitation, le gouvernement paierait faire passer au bornage des propriétés.

afin de profiter de la première année des avantages du cadastre, les travaux commencent par les parties cultivées dans chaque Dimarchie, ensuite viendraient les parties incultes appartenant aux particuliers, les propriétés de l'Etat resteraient pour la fin.

Pour la plus grande économie de temps et pour la précision du travail, on devra éviter le chaînage pour les bois, les montagnes, les rochers et les hautes vallées, il serait convenable

le fleuve jusqu'aux environs de Patrargues, autant que les saules permessaient.

L'établissement de ce service à vapeur présenterait pour avantages, majeurs: les Rappports fréquents entre des provinces importantes, et la capitale, l'affluence des Dandies, surtout dans l'Attique, qui en est dépourvue, et par conséquent des Débarcades, avantageux pour les contrées, où les Dandies sont abondantes, et presque sans valeur. D'un autre côté les nombreux voyageurs qui arrivent à Athènes, parcourraient plusieurs districts du pays s'ils y trouvaient moins de difficultés, et de lenteur dans les voyages. Ils y dépenseraient plus d'argent et ils rendraient un compte plus favorable de la Grèce, dont ils ne raient ordinairement que la plus mauvaise partie. Sans plusieurs Rappports. Par suite de la connaissance des belles contrées de la Grèce jointe aux grands souvenirs de l'antiquité, beaucoup d'étrangers paieraient très bien et y apporteraient l'aisance et l'industrie. Le service de correspondance administrative y trouverait aussi de grands avantages.

J'ai à quelle condition je pourrais organiser ce service au moyen d'une compagnie.

1. Il serait accordé par le gouvernement un privilège exclusif de toute sorte pour cette ligne.

2. Le droit de produire des lignites, dans les mines du gouvernement sans impôt pendant la durée du privilège. La même franchise de droit s'étendrait sur la houille si l'on en trouvait sur le territoire grec.

3. Franchise de tout droit, pour les machines, ustensiles, et matières (même le charbon étranger s'il était jugé convenable pour employer) pendant la durée du privilège.

4. Le gouvernement fournira gratuitement les terrains convenables, pour l'établissement des différentes Stations, ainsi que les matériaux bruts propres aux constructions.

Dans le cas où le gouvernement jugerait convenable d'établir ce service pour son

propre compte, il me faudrait à lui offrir mes plans, devis et Mémoires pour une prompte et bonne exécution. Car je ne ferais pas qu'un simple projet, si avantageux sans les Rappports, marais, matériels et politiques, puisse rester sans exécution sans un gouvernement qui tienne aux améliorations.

Cadastre.

Pour établir le cadastre je proposerais une combinaison au moyen de laquelle l'Etat ne fera aucun sacrifice de fonds; au contraire, il y gagnera: 1. une partie des fonds mat, pour le cadastre des propriétés particulières; 2. les contributions produites au bout de quelques années par quarante à cinquante mille hectares de terres mises en culture pour la campagne du cadastre, comme il a été dit; 3. une augmentation dans la population, amenée par la dite campagne pour la mise en valeur des terres qui lui seraient cédées en paiement de ses travaux; 4. l'achèvement des contrées mises en culture; 5. enfin, de bons exemples d'industrie et d'agriculture pour les nationaux.

Je réunirais une centaine de géomètres, payés dans les départements où le cadastre ne leur offre plus de ressources; j'en formerais une compagnie qui aurait à sa tête un Banquier pour la partie financière et un ingénieur pour la direction des travaux.

Il serait accordé à cette compagnie un certain nombre de terres nationales en paiement de ses travaux, qui seraient cédés dans un espace de temps limité. La compagnie pourrait dès le commencement mettre les terres en culture ou en réserver comme elle le

Le gouvernement accordera gratuitement aux colons tous les matériaux bruts convenables à la construction de leurs habitations, ustensiles, de ménage, etc. tels que bois, pierres, charp et combustible pendant cinq ans.

Par cette combinaison l'Etat, sous mise de fonds se trouverait propriétaire d'un tiers (30,000 thames, environ par mille famille de colons) des terres mises en culture, par conséquent faciles à vendre ou à louer à bon prix, et il percevrait en outre sur les deux autres tiers la contribution ordinaire au bout de quelques années. D'autres avantages en résulteraient encore: l'abondance de production de quelques céréales, de fruits et de vins, car les agriculteurs français surtout, en fabriqueraient de manière à être vendus à l'étranger, et leur exemple serait bientôt suivi par les grecs, qui y trouveraient par la suite une source de prospérité.

Voilà, Monsieur le Ministre ce que j'ai l'honneur de vous proposer pour notre pays. J'ose espérer que vous voudrez bien m'honorer d'une réponse quelconque.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très dévoué serviteur,

Villeroi

Paris le 24 avril 1845



de suivre le système que j'ai indiqué dans la ministration d'opaki et pour lequel une commission d'experts a été nommée. (voir le rapport de cette commission).

Les principaux instruments et le papier seront fournis par l'état.

Avec de pareilles conditions et de pareilles garanties, je me chargerais d'organiser en ou près cette branche indispensable de l'administration territoriale. Il serait alors fait un traité bien détaillé des obligations respectives, entre l'état et la compagnie des géomètres.

Colonisation

Une des conditions, la plus importante, pour la prospérité et la force d'un état quelconque est sans doute le rapport de la population avec le sol cultivable ou propre au commerce et à l'industrie. La Grèce, d'après toutes les données statistiques, pourrait aisément abriter une population de six millions d'habitants; elle n'en a pas un million. L'économie politique fait donc une loi aux hommes, d'état de prendre toutes les mesures et de faire tous les sacrifices possibles pour amener un accroissement sensible dans la population. Ces mesures se bornent à trois principales, qui en Grèce peuvent être mises à exécution sans dépenses notable, vu les avantages géographiques et la fertilité du sol. Ces mesures sont: l'allaitement de certains enfants, l'école, la propagation des secours de la médecine chez les populations rurales, et la colonisation de l'étranger. La dernière mesure étant la plus prompt et la plus puissante, et la seule active, j'en proposerai d'organiser la colonisation de

quelques milliers de familles d'agriculteurs, dans les parties fertiles et peu habitées du pays, telles que la Thessalie, la Béotie, les vallées du Pénion et de l'Alphée etc. Il me suffirait d'avoir les plans fournis du gouvernement la circumscription des terres disponibles et des conditions avantageuses aux colons; je ferais valoir moi-même la beauté du climat, la fertilité des terres, les lois libérales de l'état, le caractère et les mœurs des Grecs, comme je l'ai toujours fait dans mes conversations, et dans mes écrits. Il n'en coûterait à l'état que des terrains présentement en friche et insolubles.

Voici comment il serait possible d'arriver à la solution de ce problème d'économie politique:

Il n'est pas de nation en Europe qui ne donne chaque année des millions pour obtenir la population, qui malgré tout augmente par la cherté des vivres, le luxe, la manque de troupeaux domestiques et l'exubérance de la population. La Russie, la France, l'Italie, la Suède, l'Angleterre et la Hollande sont au premier rang de terres cultivables, regorgent de familles malheureuses, qui vont jusqu'en Amérique au prix de leurs nationaux pour s'y enrichir de forêts vierges et de bêtes sauvages. L'Afrique n'aurait pas assez de sécurité pour des colons paisibles, aucun ne se dirige de ce côté. Si la Grèce était présentée à ces émigrants, comme une terre fertile, hospitalière et beaucoup plus rapprochée de leur patrie, ils lui demanderaient bientôt la préférence; et avant dix ans plus de vingt mille familles viendraient animer des solitudes qui maintenant ne produisent rien à l'état. Le gouvernement qui fait amassement de grands sacrifices pour soulager son peuple, et pour favoriser les émigrations, devrait tout disposer à envoyer ces familles (avec des moyens d'existence et de travail pour quelques temps) dans un pays